



# LES GÉANTS DE LA SURVEILLANCE

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE FACEBOOK ET GOOGLE MENACE  
LES DROITS HUMAINS (EXTRAITS)

AMNESTY  
INTERNATIONAL



**Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.**

**La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.**

**Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.**

© Amnesty International 2019  
Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution – pas d'utilisation commerciale – pas de modifications – International 4.0.  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)  
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright,  
le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en  
2019 par

Amnesty International Ltd  
Peter Benenson House, 1 Easton Street  
London WC1X 0DW, UK

Index : POL 30/1404/2019  
Original : anglais

[amnesty.org](http://amnesty.org)



*Image de couverture : © Sébastien Thibault/agoodson.com*



# SYNTHÈSE

Le développement d'Internet a révolutionné notre monde dans une mesure inégalée depuis l'invention de l'électricité. À l'heure actuelle, c'est sur la toile que plus de la moitié de la population mondiale lit l'actualité, envoie des messages à ses proches, trouve un emploi ou cherche des réponses à une question urgente. Peu de gens auraient imaginé il y a 50 ans à quelle vitesse allait apparaître tout un champ de possibilités sociales et économiques. Ce changement constaté, il est désormais clairement établi que l'accès à Internet est une condition indispensable à l'exercice des droits humains. Quatre milliards de personnes ont intégré Internet comme un élément central leur permettant de communiquer, d'apprendre, de participer à l'économie et d'organiser leur vie sociale et politique.

Pourtant, lorsque ces milliards de personnes participent à la vie en ligne, la plupart d'entre elles dépendent fortement des services de seulement deux entreprises qui contrôlent les principaux canaux par lesquels les personnes passent pour utiliser Internet. Elles fournissent des services tellement complets qu'il est difficile d'imaginer Internet sans ceux-ci.

Facebook est la première entreprise de réseaux sociaux au monde. Si l'on totalise les utilisateurs de sa plateforme sociale, de ses services de messagerie, WhatsApp et Messenger, et de ses applications telles qu'Instagram, un tiers de la population mondiale utilise quotidiennement un service appartenant à Facebook. Facebook définit les conditions d'une grande partie des relations humaines à l'ère numérique.

Une autre entreprise, Google, occupe une part encore plus importante du monde en ligne. Les moteurs de recherche sont une source d'information cruciale ; environ 90 % des requêtes sur les moteurs de recherche sont faites sur Google. Son navigateur, Chrome, est le premier navigateur Web au monde. Sa plateforme vidéo, YouTube, est le deuxième moteur de recherche ainsi que la première plateforme vidéo au monde. La grande majorité des smartphones dans le monde reposent sur le système d'exploitation mobile de Google, Android.

La prédominance d'Android est particulièrement importante car les smartphones ont remplacé l'ordinateur de bureau en tant que principal moyen d'accès à Internet. Au-delà de nos habitudes de navigation en ligne, les smartphones révèlent des informations nous concernant, telles que nos habitudes de déplacement physique et notre localisation géographique. Ils contiennent souvent des milliers de courriels et de SMS privés, de photos, de contacts et d'entrées de calendrier.

Google et Facebook ont contribué à connecter le monde et fournissent des services essentiels à des milliards de personnes. Pour participer de façon significative à l'économie et à la société d'aujourd'hui et exercer leurs droits humains, les gens comptent sur l'accès à Internet - et sur les outils proposés par Google et Facebook.

Cependant, malgré la valeur réelle des services qu'elles fournissent, les plateformes détenues par Google et Facebook ont un coût systémique. Le modèle économique fondé sur la surveillance de ces entreprises constraint les utilisateurs et utilisatrices à conclure un pacte faustien, car ils ne peuvent jouir de leurs droits en ligne qu'en souscrivant à un système reposant sur des atteintes aux droits humains : tout d'abord, une atteinte au droit à la vie privée d'une ampleur sans précédent, puis un ensemble de répercussions qui menacent gravement toute une série d'autres droits, de la liberté d'expression et d'opinion à la liberté de pensée et au droit à la non-discrimination.

Ce n'est pas pour cet Internet-là que les gens ont signé. . À leur création il y a de cela une vingtaine d'années, Google et Facebook appliquaient des modèles économiques radicalement différents, non tributaires d'une surveillance ubiquitaire. L'érosion progressive du droit à la vie privée dans les services proposés par Google et Facebook découle directement de la position dominante prise par ces entreprises sur le marché et du contrôle qu'elles exercent partout dans le monde sur la « place publique ».

Le chapitre 1 du présent rapport, « Le commerce de la surveillance », expose la manière dont fonctionne le modèle économique fondé sur la surveillance : Google et Facebook offrent des services à des milliards de personnes sans leur demander de contrepartie financière. En revanche, les citoyens paient les services avec leurs données personnelles privées. Après avoir recueilli ces données, Google et Facebook s'en servent pour analyser les personnes en vue de former des groupes et de faire des prévisions sur leurs centres d'intérêt, leurs caractéristiques et, à terme, leurs comportements, dans le but essentiellement d'utiliser ces informations pour générer des revenus publicitaires.

Ce mécanisme de surveillance va bien au-delà de la barre de recherche Google ou de la plateforme Facebook elle-même. Les personnes sont suivies lors de leur navigation, par le biais des applications de leur téléphone, et dans le monde physique, lorsqu'elles vaquent à leurs occupations quotidiennes.

Ces deux entreprises recueillent des données détaillées sur ce que nous cherchons, où nous allons, à qui nous parlons, ce que nous disons, ce que nous lisons, et, grâce à l'analyse rendue possible par les progrès informatiques, elles ont le pouvoir de déduire quelles peuvent être nos humeurs, nos origines ethniques, notre orientation sexuelle, nos opinions politiques et nos vulnérabilités. Certaines de ces catégories, y compris les caractéristiques protégées par la législation relative aux droits humains, sont mises à la disposition de tiers dans le but de cibler les internautes avec des publicités et d'autres informations.

Dans le chapitre 2, « Une attaque contre la vie privée », nous expliquons comment cette surveillance omniprésente a sapé l'essence même du droit à la vie privée. Il s'agit non seulement d'une intrusion dans la vie privée de milliards de personnes, ce qui ne peut en aucun cas s'avérer nécessaire ou proportionné, mais les entreprises ont également subordonné l'accès à leurs services au fait d'« accepter » le traitement et le partage des données personnelles à des fins de marketing et de publicité, contrecarrant directement le droit de décider quand et comment nos données personnelles peuvent être partagées auprès de tiers. Enfin, en utilisant des systèmes fondés sur les algorithmes pour créer et définir par déduction des profils détaillés, les entreprises influent sur notre capacité à forger notre identité personnelle dans notre sphère privée.

Les annonceurs ont été les premiers bénéficiaires de ces informations, mais une fois créées, les banques de données des entreprises ont représenté une tentation irrésistible pour les gouvernements également. Et ce pour une simple raison : les données de milliards d'utilisateurs que Google et Facebook sont parvenues à extraire atteignent un tel niveau de détail que les gouvernements n'auraient jamais pu les obtenir directement. Les deux entreprises se sont opposées aux tentatives des États d'obtenir des informations sur leurs utilisateurs ; néanmoins, la perspective de pouvoir accéder à de telles données a fortement dissuadé les gouvernements de réglementer la surveillance exercée par les entreprises.

L'atteinte à la vie privée, qui est au cœur du modèle économique de Facebook et de Google fondé sur la surveillance, est clairement démontrée par la longue liste de scandales en matière de protection de la vie privée les concernant. Malgré les assurances données par les entreprises quant à leur engagement en matière de protection de la vie privée, il est difficile de ne pas considérer ces nombreuses atteintes à la vie privée comme faisant partie du fonctionnement normal de leur activité, plutôt que comme des exceptions.

Dans le chapitre 3, « L'analyse des données à grande échelle : les risques liés aux droits humains au-delà de la protection de la vie privée », nous examinons la façon dont les plateformes détenues par Google et Facebook s'appuient non seulement sur l'extraction de grandes quantités de données personnelles, mais également sur l'extraction et l'exploitation d'informations tirées de ces données au moyen de systèmes d'algorithmes sophistiqués. Ces systèmes sont conçus pour trouver le meilleur moyen d'obtenir des résultats conformes aux intérêts des entreprises, notamment en ciblant et en diffusant des publicités de façon précise et en influençant les comportements des personnes pour les

pousser à rester actives sur les plateformes. Par conséquent, les données des personnes, une fois agrégées, reviennent à elles d'une multitude de façons imprévues.

Ces systèmes d'algorithmes présentent toute une série de répercussions qui menacent gravement les droits des personnes, notamment la liberté d'expression et d'opinion, la liberté de pensée et le droit à l'égalité et à la non-discrimination. Ces risques sont considérablement renforcés par la taille et la portée des plateformes détenues par Google et Facebook, favorisant les atteintes aux droits humains à l'échelle d'une population. En outre, les systèmes qui reposent sur des analyses de données complexes peuvent être opaques, même pour les spécialistes de l'informatique et *a fortiori* pour les milliards de personnes dont les données sont traitées.

Le scandale de Cambridge Analytica, au cours duquel des données provenant de 87 millions de profils Facebook ont été collectées et utilisées pour réaliser un microciblage et manipuler des personnes à des fins de campagne politique, a révélé au monde comment ces plateformes peuvent influencer les personnes à grande échelle et le risque que d'autres acteurs les utilisent de manière abusive. Cependant, bien que choquant, l'incident n'était que la partie visible de l'iceberg, et provenait précisément du même modèle d'extraction et d'analyse de données inhérent aux activités de Facebook et de Google.

Enfin, dans le chapitre 4, « La concentration des pouvoirs entrave l'obligation de rendre des comptes », nous examinons la façon dont leurs vastes stocks de données – couplés à de puissantes capacités informatiques – ont permis à Facebook et Google de devenir aujourd'hui deux des plus puissantes et riches entreprises au monde. La capitalisation boursière de Google représente plus du double du PIB de l'Irlande (où se trouve le siège social européen des deux entreprises), celle de Facebook lui est supérieure d'un tiers. Le modèle économique de ces entreprises a favorisé la concentration de leur pouvoir, se déclinant sous la forme de poids financier, d'influence politique et de capacité à modeler l'expérience numérique de milliards de personnes, ce qui a conduit à une formidable asymétrie de savoir entre les entreprises et les internautes – illustrée par les propos de l'universitaire Shoshana Zuboff : « Ils savent tout de nous, nous ne savons quasiment rien d'eux. »

Cette concentration du pouvoir va de pair avec les répercussions du modèle économique sur les droits humains et elle a créé un flou en matière d'obligation de rendre des comptes qui sape la capacité des gouvernements à demander des comptes et celle des personnes touchées à accéder à la justice.

Les gouvernements ont l'obligation de protéger les personnes contre les atteintes aux droits humains commises par les sociétés. Mais depuis une vingtaine d'années, les entreprises technologiques sont dans une large mesure laissées à l'autoréglementation ; en 2013, l'ancien PDG de Google, Eric Schmidt, décrivait le monde en ligne comme « le plus grand espace non gouverné au monde ». Toutefois, les organismes de contrôle et les autorités nationales des différentes juridictions ont commencé à aborder de manière plus frontale la concentration du pouvoir de Google et de Facebook en diligentant des enquêtes sur les entreprises pour des violations des règles de concurrence, en infligeant des amendes au motif de violations du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne ou en introduisant de nouveaux régimes fiscaux pour les grandes entreprises technologiques.

Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits humains dans le cadre de leurs activités commerciales, ce qui les oblige à faire preuve de « diligence raisonnable en matière de droits humains » pour identifier leurs incidences sur les droits humains et y remédier. Google et Facebook ont mis en place des politiques et des processus pour remédier à leurs incidences sur le droit à la vie privée et à la liberté d'expression, mais, de toute évidence, étant donné que leur modèle économique fondé sur la surveillance sape l'essence même du droit à la vie privée et menace gravement toute une série d'autres droits, les entreprises n'adoptent pas une approche globale et ne questionnent pas non plus la conformité de leurs modèles économiques actuels à leur responsabilité en matière de respect des droits humains.

Amnesty International a donné à Google et à Facebook l'occasion de réagir aux conclusions de ce rapport avant sa publication. La lettre de réponse de Facebook est jointe en annexe. Amnesty International s'est entretenu avec la direction de Google, qui lui a ensuite fourni des informations sur ses politiques et pratiques en la matière. Les éléments de ces deux réponses sont intégrés tout au long du rapport.

En définitive, il est désormais évident que l'ère de l'autoréglementation dans le secteur des technologies touche à sa fin : une réglementation étatique plus poussée sera nécessaire, mais il est essentiel que, quelle que soit la forme que prendra la future réglementation du secteur des technologies, les gouvernements adoptent une approche fondée sur les droits humains. À court terme, il est nécessaire de renforcer immédiatement l'application de la réglementation existante. Les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes pour réduire les préjudices causés par le modèle économique fondé sur la surveillance, et adopter des politiques publiques relatives au numérique visant à garantir un accès universel et l'exercice des droits humains, réduire ou éliminer la surveillance privée omniprésente et promulguer des réformes, notamment structurelles, suffisantes pour rétablir la confiance dans l'usage d'Internet.

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'essor du modèle économique fondé sur la surveillance a conduit deux entreprises (Google et Facebook) à contrôler une architecture de surveillance sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Ce système couvre tous les continents et touche au moins le tiers de la population mondiale. En l'état, le modèle économique fondé sur la surveillance est incompatible avec le droit à la vie privée et constitue une menace grave pour une série d'autres droits humains.

Dans la pratique, les problématiques exposées dans ce document vont bien au-delà de Google et de Facebook. Le modèle économique fondé sur la surveillance ne sert pas seulement les intérêts de ces entreprises situées au sommet de la chaîne alimentaire. Il est aujourd'hui au cœur de nombreuses entreprises : des annonceurs aux courtiers en données, en passant par les start-up et les entreprises en dehors du secteur technologique qui cherchent à développer ou à réorienter leurs activités pour monétiser les données personnelles. Le modèle mis au point par Google et Facebook est désormais le modèle d'Internet, et il se fraie un chemin dans nos maisons, sur nos lieux de travail et dans nos rues à travers l'« Internet des objets ».

Pourtant, malgré ce que l'on a voulu faire croire aux utilisateurs partout dans le monde, Internet n'a pas besoin de dépendre de la surveillance. Les atteintes graves à la vie privée, à la liberté d'expression et à d'autres droits humains ne sont pas inhérentes à la technologie derrière Internet, mais au modèle économique qui est devenu dominant. Facebook et Google ont choisi leur modèle économique précisément car il s'agissait du moyen le plus rapide pour elles de se développer. Il est désormais évident que leur choix entraîne des conséquences profondes et d'une portée considérable pour les droits humains.

L'ampleur et la complexité des atteintes aux droits humains liées aux activités fondées sur la surveillance nécessiteront une « combinaison judicieuse » de solutions structurelles. Des recherches, des analyses et une réflexion interdisciplinaire de la part d'un grand nombre d'acteurs (spécialistes des technologies, universitaires, société civile, experts politiques et décideurs) seront nécessaires dans la durée pour parvenir à des solutions adéquates. Un ensemble notable de chercheurs universitaires et une communauté multidisciplinaire active travaillent déjà sur ces questions.

Les risques que pose le modèle économique pour le droit à la vie privée sont documentés depuis longtemps. Il y a 20 ans, lorsque les fondements du système ont été mis en place, les défenseurs de la vie privée ont mis en garde contre les dangers du profilage individualisé en ligne et la nécessité de protections juridiques. En 2000, le directeur de l'Electronic Privacy Information Center, Marc Rotenborg, a déclaré au Sénat des États-Unis : « Nous avons prévenu [il y a un an] que

l'autoréglementation ne protégerait pas la vie privée et qu'il y aurait une réaction publique contre le projet de l'entreprise de pratiquer un profilage des internautes<sup>1</sup>. »

Cependant, le moment est désormais particulièrement propice à s'attaquer enfin au problème. Les postures qui priment parmi le public à l'égard de la puissance exercée par les géants de la technologie sur les principaux marchés d'entreprises impliquent que les autorités devront de toute évidence rapidement renforcer la réglementation de l'industrie. Toute réglementation relative à Internet doit être mise en œuvre avec la plus grande prudence afin de prendre en compte le risque existant de porter préjudice à la liberté d'expression et à d'autres droits. Dès lors, quelle que soit la forme qu'il prenne, il est crucial que ce nouveau régime de réglementation soit conçu selon une approche fondée sur les droits humains et qu'il remédie aux répercussions sur le droit à la vie privée et d'autres droits humains inhérentes au modèle économique fondé sur la surveillance. À court terme, il est nécessaire de renforcer immédiatement l'application de la réglementation existante face aux violations omniprésentes, généralisées et systémiques des lois sur la protection des données.

Le droit relatif aux droits humains et les normes s'y rapportant énoncent déjà clairement les obligations des États et les responsabilités des acteurs privés de prendre immédiatement des mesures efficaces pour protéger et respecter (le cas échéant) le droit à la vie privée. En 2016, le Conseil des droits de l'homme a défini une série de mesures que les gouvernements devraient prendre afin de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales en ligne, demandant notamment aux États « d'adopter et de mettre en œuvre des lois, réglementations, politiques et autres mesures relatives à la protection des données personnelles et de la vie privée en ligne<sup>2</sup> ».

Aucune approche ne fonctionnera à elle seule. Les mesures visant à fixer des limites beaucoup plus strictes sur le suivi et l'utilisation de données personnelles ne suffiront pas si elles ne traitent pas la question de la concentration des données (et du pouvoir) dans les mains de Facebook et de Google. En parallèle, les voix de plus en plus nombreuses parmi les représentants politiques, les organismes de réglementation et les intellectuels qui proposent de « démanteler » les géants de la technologie ne pourront traiter la question des atteintes aux droits humains systémiques qu'à la condition d'encourager des mesures visant à attaquer dans sa globalité le modèle économique fondé sur la surveillance en lui-même.

Le présent rapport vise à introduire la perspective des droits humains dans le débat et à indiquer une potentielle voie à suivre.

## RECOMMANDATIONS AUX ÉTATS

- Les gouvernements doivent faire le nécessaire pour que l'accès aux infrastructures et services numériques essentiels (y compris ceux fournis par Facebook et Google) ainsi que l'utilisation de ceux-ci ne soient pas subordonnés à une surveillance ubiquitaire. Cela implique l'adoption et/ou l'application d'une législation garantissant aux personnes le droit de « ne pas être suivies » par les annonceurs et autres tiers.
- Il faut tout d'abord empêcher les entreprises de subordonner l'accès à leurs services au fait d'« accepter » la collecte, le traitement ou le partage des données personnelles aux fins de marketing et de publicité.
- Les gouvernements doivent adopter et appliquer des lois relatives à la protection des données contenant des dispositions solides et axées sur les droits humains, conformément aux principes de protection des données établis de longue date. Ces lois doivent restreindre la quantité et le champ des données personnelles qui peuvent être recueillies, limiter strictement les finalités du traitement de ces données par les entreprises, et garantir la protection des déductions qui sont faites au sujet des

<sup>1</sup> Marc Rotenborg, *On Internet Privacy and Profiling*, témoignage devant le Comité du commerce du Sénat des États-Unis, juin 2000, <https://epic.org/privacy/internet/senate-testimony.html>. Il y était question de l'entreprise de technologie publicitaire DoubleClick, qui a par la suite été rachetée par Google.

<sup>2</sup> Conseil des droits de l'homme, La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet, doc. ONU Doc A/HRC/38/L.10/Rev.1

personnes à partir du recueil et du traitement de données personnelles. Elles doivent, en outre, exiger des entreprises qu'elles exposent d'emblée clairement aux utilisateurs l'objectif de la collecte de leurs données personnelles et qu'elles ne les traitent pas ultérieurement d'une manière incompatible avec cet objectif ou avec leur responsabilité de respecter les droits humains.

- Les gouvernements doivent également veiller à ce que les organismes nationaux et véritablement indépendants de réglementation de la protection des données disposent des ressources et de l'expertise adéquates pour enquêter efficacement sur les violations commises par Google, Facebook et d'autres grandes entreprises technologiques, et les sanctionner. Ils doivent également garantir des mécanismes de recours individuels et collectifs efficaces.
- Les gouvernements devraient mettre en place des dispositions réglementaires dans le cadre d'une véritable consultation avec des experts techniques indépendants et les groupes concernés en vue de garantir l'exercice d'un contrôle sur la conception, le développement et le déploiement de systèmes algorithmiques, et de veiller à ce que les entreprises soient tenues de répondre devant la justice des atteintes aux droits humains associées à ces systèmes, y compris des effets néfastes découlant de décisions d'optimisation de ces systèmes. Cet aspect est tout particulièrement important dans le cas de systèmes de la taille et de la portée des plateformes de Facebook et Google.
- Les gouvernements devraient exiger juridiquement des entreprises technologiques qu'elles exercent une diligence raisonnable pour recenser les incidences de leurs activités mondiales sur les droits humains, y compris les risques et les violations liés à leurs systèmes algorithmiques ou découlant de leur modèle économique dans sa globalité, et y remédier.
- Les gouvernements doivent adopter des politiques publiques dans le domaine d'Internet ayant pour objectif central de garantir un accès universel aux droits humains et la jouissance de ces droits. Il s'agit notamment de mesures visant à perturber le marché et les incitations en faveur de modèles économiques pour les entreprises fondés sur la surveillance.
- Les gouvernements doivent adopter ou faire appliquer des cadres réglementaires garantissant l'exercice dans la pratique du droit de choisir des solutions respectueuses de la vie privée à la place des modèles économiques fondés sur la surveillance. Il s'agit notamment de garantir l'interopérabilité plutôt que la simple portabilité des données pour que les utilisateurs puissent passer d'un service à un autre sans que leur vie sociale en pâtit, ainsi que d'atténuer les effets de réseau.
- Les gouvernements doivent garantir l'accès à un recours utile en cas d'atteintes aux droits humains liées aux incidences des entreprises technologiques, quel que soit le lieu où se produisent ces atteintes, notamment si elles résultent des activités de leurs filiales (à l'étranger ou sur le territoire national).
- Les gouvernements doivent investir dans des programmes d'éducation numérique efficaces, les encourager et promouvoir leur mise en œuvre, pour faire en sorte que les personnes comprennent leurs droits, y compris leur droit à un recours effectif contre toute atteinte à la protection des données, à la vie privée et à d'autres droits humains, lorsqu'elles accèdent aux services numériques.

## RECOMMANDATIONS AUX ENTREPRISES

- Google, Facebook et d'autres entreprises technologiques qui dépendent d'opérations intrusives axées sur les données constituant une surveillance de masse exercée par les entreprises, doivent trouver des moyens de glisser vers un modèle économique respectueux des droits. Les entreprises doivent, tout d'abord, s'assurer que leurs politiques et processus de diligence raisonnable en matière de droits humains remédient aux répercussions systémiques et généralisées de leur modèle économique sur les droits humains dans leur ensemble, en particulier le droit à la vie privée, et qu'elles font preuve de transparence quant à la façon d'identifier et de traiter ces répercussions ainsi que les risques ou atteintes spécifiques liés aux droits humains.
- Les entreprises technologiques doivent s'abstenir de faire pression en faveur d'un assouplissement de la législation et des politiques relatives à la protection des données et à la vie

privée lorsqu'un tel assouplissement augmente le risque d'atteintes aux droits humains. Dans leurs efforts pour respecter les droits humains, les entreprises ne doivent pas miner la capacité des États à respecter leurs propres obligations en matière de droits humains.

- Les entreprises technologiques doivent prendre des mesures pour réparer toute atteinte aux droits humains qu'elles ont causée ou à laquelle elles ont contribué dans le cadre de leurs opérations commerciales.

**AMNESTY INTERNATIONAL  
EST UN MOUVEMENT  
MONDIAL DE DÉFENSE DES  
DROITS HUMAINS.  
LORSQU'UNE INJUSTICE  
TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES ÉGALEMENT  
CONCERNÉS.**

**CONTACTEZ-NOUS**

 info@amnesty.org

 +44 (0)20 7413 5500

**PRENEZ PART À LA CONVERSATION**

 [www.facebook.com/AmnestyGlobal](http://www.facebook.com/AmnestyGlobal)

 @Amnesty

# LES GÉANTS DE LA SURVEILLANCE

## LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE FACEBOOK ET GOOGLE MENACE LES DROITS HUMAINS (EXTRAITS)

Google et Facebook permettent au monde d'être connecté et proposent des services essentiels à des milliards de personnes. Pour pouvoir participer convenablement à l'économie et à la société actuelles et jouir de leurs droits humains, les gens utilisent Internet – et les outils proposés par Google et Facebook.

Mais si l'on ne peut nier l'utilité réelle des services fournis par Google et Facebook, ceux-ci ont un coût. De manière à jouir de leurs droits en ligne, les internautes doivent accepter d'être suivis en permanence sur le Web mais aussi dans le monde physique avec les objets connectés par exemple. Le modèle économique fondé sur la surveillance mis en place par Facebook et Google est par nature incompatible avec le droit à la vie privée et représente une menace pour toute une série d'autres droits, notamment les droits à la liberté d'opinion, d'expression et de pensée, ainsi que les droits à l'égalité et à la non-discrimination.

Il appartient aux pouvoirs publics de prendre des mesures concrètes pour limiter les risques posés par le modèle économique fondé sur la surveillance : adoption de politiques publiques dans le domaine du numérique ayant pour objectif central de garantir un accès universel aux droits humains et la jouissance de ces droits, réduction ou élimination de la surveillance privée généralisée, et introduction de réformes structurelles suffisantes pour rétablir la confiance dans Internet. Google, Facebook ainsi que d'autres entreprises technologiques doivent mettre un terme à la surveillance ubiquitaire et glisser vers un modèle d'entreprise respectueux des droits.